



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 11 avril 2016 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 07/04/2016.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, M GONZALEZ Eric, DI QUINZIO Carole, ROCHE Robert, ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, DENIS Catherine, DI QUINZIO Carole, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, SERRAILLE Loïc (présent à compter du point n°2), BONNET Philippe.

Absents excusés : BERTALOTTO Frédérique (procuration à Mme Carole DI QUINZIO), MERLE J. Michel (procuration à M. Christian MOLLARD), BONNASSIEUX Bernard

Secrétaire de Séance : Régine TERRAILLON

MPG/ 03 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 21/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Le Maire informe les conseillers municipaux de la signature d'une convention relative au chantier éducatif d'été avec le Département de la Loire. Cette convention a pour objectif principal d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés. La commune recrutera des candidats pour 300h, soit un engagement financier de 2400€ (Le Département de la Loire finance également 2400€ sur l'opération).

Par ailleurs des contrats de prestations sont conclus dans le domaine relatif à l'assainissement pour le démantèlement de la lagune du Roule (2300€) et le remplacement de la cuve de chlorure ferrique (18500€).

1- Acquisition d'un double bâtiment artisanal sis 3B rue Jacquard cadastré AN 885, pour création prochaine d'un parking pour la future maison de santé.

Le Maire rappelle les échanges du Conseil municipal du 21 mars 2016 : la commune souhaite se porter acquéreur du double bâtiment artisanal sis 3B rue Jacquard cadastré AN 885, qui pourra concourir à la création d'un parking pour la future maison de santé. Le montant de l'acquisition proposé à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, propriétaire du bien suite au jugement du Tribunal de Grande Instance (TGI) de St Etienne du 15 janvier 2016, est de 2000 euros. Il convenait de déterminer le coût total de l'opération d'achat. Le jugement du TGI a été signifié par courrier recommandé de la société d'avocats inter barreaux BOST-AVRIL le 2 avril 2016 et par clerc assermenté à la Mairie de Panissières le 11 avril 2016 et porte mention de frais s'élevant à 7255€. Il convient d'y ajouter notamment le montant des émoluments de 144€ et des frais connexes d'acte.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition de la propriété immobilière sis 3B rue Jacquard, cadastrée AN 885 à Panissières pour un montant de 9399 € hors frais d'établissement de l'acte authentique et frais connexes. Il autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, et à procéder à cette acquisition par acte notarié. Les crédits nécessaires sont portés au budget 2016 de la commune. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

2- Réhabilitation des fusillés pour l'exemple dans l'armée française lors de la première guerre mondiale.

Un courrier réceptionné en Mairie, émanant de différentes associations de la commune d'Ambierle, sollicite la réhabilitation des fusillés pour l'exemple dans l'armée française lors de la première guerre mondiale. Le Secrétariat d'Etat aux anciens combattants a chiffré à 639 le nombre de fusillés pour l'exemple au titre d'un acte de « désobéissance militaire ».

Il s'agit le plus souvent de conduites irraisonnées de soldats hébétés par la violence du déluge de feu. Ces cas se distinguent clairement des crimes de droit commun ou de trahison avérée. Il est proposé aux conseillers de donner suite en adoptant une délibération de principe sollicitant une réhabilitation posthume de ces soldats, dans le respect de leur mémoire et de leurs familles. Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

3- Finance :

A - Comptes Administratifs 2015 - Comptes de Gestion 2015

1) Présentation au Conseil Municipal des Comptes de gestion et des Comptes Administratifs 2015 du budget communal et du budget annexe relatif à l'assainissement

L'Adjoint aux Finances présente les comptes administratifs 2015. M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal. Le Conseil municipal désigne Mme Régine Terrillon, Première Adjointe, présidente de séance pour ces délibérations. Il est rappelé l'effort soutenu pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, grâce à un travail continu de la commission finances et de l'ensemble de l'équipe municipale et des services municipaux.

Le Conseil constate que les comptes administratifs 2015 sont semblables en tous points aux comptes de gestion du Trésorier.

a) Budget communal

Fonctionnement

Recettes	2 885 914,74 €
Dépenses	- 2 380 881,77 €

Excédent	+ 505 732,97 €

Reports 2015 sur exercice 2016 (compte 1068 ou 002) + 505 732,97 €

Investissement

Recettes	849 221,97 €
Dépenses	- 818 560,64 €

Excédent	30 661,33 €

Résultat antérieur 2014 reporté - 416 319,25 €

Soit un besoin de financement total porté à 385 657,92 €

b) Budget assainissement

La balance générale se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes	174 009,05 €
Dépenses	- 129 805,14 €

Excédent	+ 44 203,91 €

Reports 2015 sur exercice 2016 (compte 1068 ou 002) + 44 203,91 €

Investissement

Recettes	399 542,59 €
Dépenses	77 065,61 €

Excédent	322 476,98 €

Résultat antérieur 2014 reporté - 167 599,33 €

Soit un excédent de financement total porté à 154 877,65 €

Délibérations adoptées à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

B – Affectations des résultats d'exploitation de 2015

Le Maire reprend la présidence de la séance. En regard des excédents de fonctionnement constatés, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Budget principal L'excédent de fonctionnement de + 505 732,97 € est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068. Le déficit d'investissement de -385 657,92 € est affecté au compte 001 des dépenses d'investissement.

Budget assainissement L'excédent de fonctionnement + 44 203,91 € est reporté à la section de fonctionnement (recettes) au compte 002.

L'excédent de financement de +154 877,65 € est reporté au compte 001 des recettes d'investissement.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

C – Fiscalité : vote des taux applicables aux trois taxes directes

M. le Maire rappelle que les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti n'ont pas fait l'objet d'augmentation en 2015.

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition pour l'année 2016 et de la baisse conséquente de la dotation globale forfaitaire (-50 000€ en 2016), il serait souhaitable de prévoir une augmentation modérée des taux communaux pour cette année.

Pour atteindre le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2016, M. le Maire propose d'augmenter pour l'année 2016 les taux des quatre taxes locales votées en 2014 et maintenu en 2015, en appliquant à ces derniers une augmentation raisonnée de 1% (soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,009612).

Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	Pour mémoire, taux voté en 2014 maintenu en 2015	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	10,27%	3 455 000 €	10,37%	358 284 €
Taxe sur le foncier bâti	14,71 %	3 117 000 €	14,85 %	462 875 €
Taxe sur le foncier non bâti	35,39 %	103 400 €	35,73 %	36 944 €
			Total	858 103 €

Après en avoir délibéré, et après vote au bulletin secret, le Conseil municipal fixe ainsi les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 :

- **Taxe d'habitation : 10,37%**
- **Taxe sur le foncier bâti : 14,85%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 35,73%**

Délibération adoptée

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 16*
- *Contre : 6*

Il est noté que pour le budget assainissement, le montant de la redevance assainissement reste inchangé.

C – Budgets primitifs

a) Budget Commune

Le Maire et l'Adjoint aux Finances présentent les grands axes du projet de budget primitif 2016 au Conseil municipal.

Il convient cette année d'agir pour la qualité de l'isolation et du chauffage des bâtiments communaux afin de maîtriser les dépenses d'énergie sur le long terme. Des travaux de voirie et d'aménagements de sécurité s'imposent également, travaux en partie en lien avec la Communauté de communes des Collines du Matin. Pour répondre à ces impératifs, la collectivité procédera à un emprunt de 200 000€.

Il est noté la baisse drastique de la dotation globale forfaitaire (DGF) cette année. A l'instar des élus réunis par l'Association des Maires de France le vendredi 8 avril, le Maire souligne la posture financière délicate des communes avec ce désengagement de l'Etat. Il est souhaitable que les modalités de réforme de la DGF soient revues pour éviter une faillite inexorable des finances communales.

Le Maire présente ensuite les subventions allouées aux associations en 2016. Il est procédé au vote (à bulletin secret) des subventions à accorder à la Joyeuse Boule et à l'association CAP Foot. A l'issue, le Conseil municipal valide à l'unanimité (Votants : 22 ; Exprimés : 22 ; Pour : 22) l'allocation suivante des subventions : 250€ pour la Joyeuse Boule et 1500€ pour l'association CAP Foot (organisatrice d'une session de formation estivale).

Le budget primitif 2016 est voté avec affectation du résultat 2015 :

***Section de fonctionnement :**

- Dépenses totales de fonctionnement : **2 612 732 €**, dont 372 989,66 € dégagés au profit de la section d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 612 732 €, sans excédent reporté de l'exercice 2014.

***Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 285 500,97 €**, dont 385 657,92 € de déficit de clôture reporté. Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 285 500,97 €,

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

b) Budget assainissement

Pour le budget primitif 2016 relatif à l'assainissement, les principaux projets concernent des travaux de réfection du réseau. Il n'y a pas d'affectation au compte 1068, les excédents de fonctionnement sont inscrits au 002.

*** Section d'Exploitation : 222 503,03 €**

*** Section d'Investissement : 290 066,28 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a décidé de procéder au remboursement, au Budget Général, des frais de personnel intervenant à la Station d'épuration de filtres plantés de roseaux du Roule. Pour l'année 2016, c'est une somme de 12 171 € représentant 465 heures de travail des services techniques et administratifs qui sera prise en compte sur l'article 6215 du Budget Assainissement et encaissé à l'article 70841 du Budget Général.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

La séance est levée à 22H30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 23 mai 2016.

Le Maire, Christian MOLLARD.

